Municipalité de Saint-Malachie

COVID-19 : COMMUNIQUÉ

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

Saint-Malachie, le 3 avril 2020 - En respect des recommandations gouvernementales visant à prévenir la propagation de la maladie à coronavirus, la Municipalité de Saint-Malachie annonce que la séance ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2020 se tiendra à huis clos, par conférence téléphonique.

Le gouvernement du Québec ayant déclaré un état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux s'est vu confier des pouvoirs d'ordonnance pouvant modifier nos façons de faire. Ainsi, depuis le 15 mars dernier, les municipalités, les MRC et régies intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter par tout moyen de communication comme les téléconférences ou par visioconférence.

Le huis clos de toute autre séance à être tenue par le conseil municipal demeure valide pour une durée indéterminée et ce, selon les prochaines directives du gouvernement.

Nous vous remercions de votre compréhension. Pour toute question concernant la présente, vous pouvez communiquer avec la soussignée au bureau municipal au 418-642-2102 ou par courriel à contact@st-malachie.qc.ca .

Hélène Bissonnette
Directrice générale